



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LE PORT DU MASQUE EN EXTERIEUR A NOUVEAU OBLIGATOIRE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

Arras, le 19 novembre 2021

Depuis la fin du mois d'octobre, l'épidémie de Covid-19 regagne du terrain sur tout le territoire national, y compris dans le département du Pas-de-Calais, où le taux d'incidence atteint, au 19 novembre 2021, **102,7** nouveaux cas pour 100 000 habitants, soit deux fois plus qu'il y a un mois.

Face à cette reprise épidémique, le Président de la République, a décidé de rendre à nouveau obligatoire, depuis le 15 novembre 2021, le port du masque dans tous les établissements scolaires.

Au niveau départemental, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a **décidé de rendre à nouveau obligatoire, à compter de ce jour et jusqu'au lundi 6 décembre 2021 inclus, le port du masque en extérieur, pour toute personne âgée de 11 ans et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des établissements d'accueil de la petite enfance ainsi que des écoles, collèges et lycées du Pas-de-Calais.**

Dans le contexte d'augmentation de la circulation du virus de la Covid-19, le respect des gestes barrières et la vaccination restent les meilleures armes. Toutes les personnes non encore vaccinées, ou n'ayant pas bénéficié d'une dose de rappel pour les publics concernés, sont invitées à prendre rendez-vous.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)